



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suivi de la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et de la session extraordinaire

de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes

en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement

et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs

stratégiques, mesures à prendre dans les domaines

critiques et autres mesures et initiatives

Déclaration soumise par « The Fishermen », organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Sérvices physiques et sexuels sur des enfants des rues ou en institution : statistiques et recommandations

L'association « The Fishermen » souhaite appeler l'attention de la Commission de la condition de la femme sur la question des sérvices physiques et sexuels dont sont victimes les enfants abandonnés, orphelins ou vivant dans les rues; la présente déclaration ne porte que sur les filles. Les enfants des deux sexes sont exposés au risque de maltraitance, mais on estime que les filles le sont cinq fois plus. Selon les services sociaux de l'association « Battered Women » jusqu'à 50 % des agressions sexuelles sont commises sur des filles de moins de 16 ans. Nous nous préoccupons des filles abandonnées, orphelines ou vivant dans la rue, jusqu'à l'âge de 18 ans, celles qui sont exposées à un risque accru de sérvices du fait de l'absence de soutien familial et de protection, et parce qu'elles sont perçues comme des proies faciles. La mission de l'association « The Fishermen » est de permettre à ces enfants de s'exprimer, de faire connaître leur sort et de les munir des moyens nécessaires pour se prémunir contre la violence.

La présente déclaration aborde les trois catégories d'enfants qui sont exposés à des risques :

- Orphelin : enfant qui a perdu ses deux parents soit du fait qu'ils sont morts soit qu'ils l'ont abandonné;
- Enfant des rues : enfant habitant le plus souvent dans la rue, sans supervision ou soins de la part d'adultes; il ou elle n'est pas nécessairement orphelin;
- Enfant dans une famille d'accueil : enfant n'ayant pas de soutien et de protection parentale, placé auprès d'une personne ou d'une famille qui en prend soin, habituellement par les services de protection sociale ou une décision de justice.

Comme le signale le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en 2005, on ne comptait pas moins de 153 millions de garçons et filles dans le monde qui, techniquement, sont orphelins et ont perdu un parent ou les deux; 13 millions ont perdu les deux, et sont donc des orphelins au sens propre. Huit millions de ces enfants vivent dans un orphelinat. Ces chiffres continuent à augmenter et pourraient atteindre 400 millions en 2015. Des études ont constaté que la violence, dans ces établissements, est six fois plus élevée que chez les enfants qui vivent dans une famille d'accueil, et les enfants qui s'y trouvent sont près de quatre fois plus susceptibles de subir des abus sexuels. Dans un rapport de 2001, Human Rights Watch indiquait que 30 % des enfants gravement handicapés qui vivent dans un orphelinat, en Ukraine, mouraient avant d'atteindre l'âge de 18 ans du fait de mauvais traitements et de négligence. Ce ne sont pas les seuls. Human Rights Watch a également mené des enquêtes dans des orphelinats en Chine, au Kenya, en Roumanie et en Fédération de Russie et a découvert des situations de maltraitance tout aussi alarmantes. Si ces rapports sont indicatifs du sort des orphelins dans le monde, on peut estimer que de 20 à 30 % au moins des enfants placés en institution subissent des sérvices physiques ou sexuels. Selon nos propres recherches, cette maltraitance est surtout le résultat d'une mauvaise surveillance ou d'une surveillance inexistante des nouveaux employés, la faiblesse ou l'absence de rémunération, une formation insuffisante, un stress élevé du fait du surpeuplement,

de installations inadéquates ou de services insuffisants, de l'indifférence de la gestion ou de l'administration de ces établissements, et de l'imprécision des directives concernant le traitement des problèmes de discipline.

Les filles des rues ne sont pas techniquement toujours des orphelines, mais elles sont pourtant plus exposées au risque d'abus et d'agression sexuelle car elles vont d'un foyer à un autre. Le nombre exact d'enfants des rues est très difficile à mesurer mais il serait de l'ordre de 100 millions dans le monde. On les trouve surtout en Amérique latine, en Inde et en Afrique. On estime que 48,5 % des filles des rues en Inde ont été victimes de sévices. En Afrique, le nombre en est beaucoup plus élevé encore. On signale qu'au Rwanda 95 % des filles ont été violées, soit par des garçons des rues soit par d'autres membres de la collectivité locale. Les chiffres pour le Kenya et le Congo sont similaires. Au Guatemala, 64 % des filles des rues ont quitté leur famille du fait d'un inceste ou d'un viol. Même dans un pays aussi riche que les États-Unis d'Amérique, il y aurait 1,3 million d'enfants des rues, souvent victimes de violence et d'abus.

La dernière catégorie est celle des enfants recueillis dans une famille. Ces enfants, contrairement aux enfants orphelins, ont souvent des parents vivants, mais leur famille ne peut prendre soin d'eux de façon adéquate. Ces parents souffrent peut-être d'une extrême pauvreté, de maladies graves ou sont jugés « incapables » ou « dangereux ». Les enfants sont placés dans des familles mais ils peuvent avoir encore des contacts limités avec leurs parents biologiques. Les programmes de placement dans des familles sont, des trois catégories, ceux qui comportent le moins de risque; ils présentent le plus de sûreté, mais les filles, dans ces programmes, demeurent pourtant vulnérables aux abus. Il est difficile de déterminer la proportion exacte d'abus se produisant dans ces familles d'accueil, mais plusieurs études menées aux États-Unis, en Australie et au Royaume-Uni indiquent l'existence d'un vaste ensemble d'abus dans les familles d'accueil, la proportion allant de 3 à 37 %. Les cas de maltraitance risquent d'être en fait beaucoup plus nombreux, car ces études ne dénombrent pas les enfants placés dans des familles d'accueil dans des régions à risque élevé tels que l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie centrale.

On peut considérer que ces chiffres manquent de précision et ne reflètent pas l'étendue réelle des abus dont souffrent les filles en institution et les filles des rues. Les organismes internationaux et les enquêtes occasionnelles sur les questions relatives aux orphelins et aux enfants des rues produisent des données qui sont très disparates, et il y a aussi le problème regrettable de la sous-notification des affaires d'abus physiques et sexuels, problème très général qui se pose aussi bien dans les orphelinats que dans les organismes d'aide chargés de protéger l'enfance vulnérable. On manque également de données pour établir le nombre d'orphelins ayant subi des sévices aux mains du personnel humanitaire ou volontaire ou des organisations non gouvernementales, car rares sont les organismes des Nations Unies et les ONG qui collectent une information détaillée sur les abus que pourrait exercer leur propre personnel sur les enfants, et on dispose encore de moins d'informations publiées. Si on tenait compte du nombre de cas non signalés, quelle que soit la participation des ONG, le nombre des enfants victimes d'abus augmenterait considérablement. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que chaque année 40 millions de garçons et de filles de moins de 15 ans vivant dans des familles d'accueil, sont victimes de négligence ou de maltraitance assez grave pour requérir des soins médicaux. Ces chiffres ahurissants ne tiennent même pas compte des abus dont sont victimes les enfants orphelins, les enfants des rues et ceux placés dans une famille.

On peut spéculer sur le nombre des cas non signalés d'abus commis dans des orphelinats ou dans des familles d'accueil, y ajouter le nombre des enfants des rues victimes de sévices, et dans ce cas il faudrait augmenter de 20 % l'estimation de 40 millions d'enfants victimes d'abus donnée par l'OMS, ce qui porterait le chiffre total à 48 millions. C'est là une estimation prudente. Même si ce chiffre se réduisait à un seul, il ne faut pas admettre qu'un seul cas de violence criminelle se produise contre un enfant alors qu'on a les moyens de l'empêcher.

La prévention des abus dont sont victimes les enfants placés en institution et les enfants des rues est une tâche redoutable, et il n'y a pas de solution parfaite ou facile. Cependant, il nous incombe de nous rassembler et de chercher à améliorer leur situation. L'association « The Fishermen » présente les recommandations suivantes :

1. Il faut mettre au point et adopter des règles plus rigoureuses pour le recrutement des travailleurs de l'aide dispensée par les Nations Unies et les ONG aux filles orphelines et aux filles des rues. De telles mesures n'élimineront pas tous les abus, mais cela aidera à réduire le nombre de prédateurs qui cherchent à avoir un accès auprès des jeunes femmes en se faisant passer pour des agents humanitaires;

2. Les Nations Unies peuvent jouer un rôle plus actif dans la prévention des abus qui se produisent dans les orphelinats en procédant à une inspection de routine des institutions, simple et peu coûteuse, en faisant appel aux ressources locales des Nations Unies ou des ONG. Ces inspections seraient volontaires – les orphelinats publics ou privés ne seraient pas obligés d'y consentir – mais étant donné que de telles inspections pourraient les amener à obtenir un surcroît de ressources des organismes d'aide, ils accepteraient peut-être facilement les observateurs des Nations Unies;

3. Le personnel humanitaire des Nations Unies devrait recevoir une formation sur les moyens de reconnaître les premiers signes et symptômes cliniques de sévices physiques ou sexuels, apprendre à détecter des situations anormales, émotionnelles et comportementales chez les enfants en question, et apprendre aussi des éléments de base de la gestion des situations de crise. L'association doit actuellement produire un manuel intitulé « Act » à l'intention des Nations Unies et de la communauté des ONG; cet ouvrage aidera les personnels humanitaires, les soignants et les travailleurs sociaux à repérer les premiers signes de sévices physiques ou sexuels. Ce manuel est conçu pour être d'utilisation commode; il comprend plusieurs tableaux, graphiques et diagrammes. Les descriptions médicales et dentaires sont claires, aussi simples que possible et sont rédigées à l'intention d'un personnel humanitaire non médical. Un chapitre du texte paraîtra bientôt sur la page consacrée à l'association au site du Conseil économique et social.

Les statistiques sont stupéfiantes, et les chiffres ne feront que continuer à augmenter étant donné l'ampleur et l'étendue des questions traitées. Il n'est pas de notre pouvoir de faire baisser le nombre des enfants orphelins et des enfants des rues, mais nous pouvons travailler à réduire les risques d'abus dont ils sont victimes.